

# Didactique Romande

## Procédure pour le remboursement des frais de déplacement des étudiants 2020-2021

**Cette procédure est issue de :**

La directive 2013-2014 du CAHR et de la directive de l'Université de Genève réglementant le remboursement des frais liés aux déplacements.

## Champ d'application

- Cette procédure s'adresse aux étudiant-e-s inscrits à la Formation des enseignants du secondaire de l'IUFE qui sont amenés à se déplacer de l'Université de Genève vers l'une ou l'autre des écoles faisant partie du Conseil Académique des Hautes Écoles Romandes en charge de la formation des enseignant-e-s.
- Elle définit les modalités de remboursement des frais de déplacement des étudiant-e-s dans le cadre des cours donnés de manière conjointe par les HEP romandes.
- L'Université encourage les déplacements avec les transports publics et incite ses collaborateurs à veiller à un emploi économique et judicieux des ressources.

## Principes

- Le remboursement porte sur les frais de déplacement basés sur le tarif CFF le plus avantageux en 2<sup>ème</sup> classe et demi-tarif.
- La demande de remboursement doit être présentée dès que possible, mais au plus tard **2 mois après la date du déplacement.**
- Le remboursement se fait selon les modalités décrites dans les clichés suivants.

# Modalités de remboursement

**Le remboursement est effectué uniquement sur présentation:**

- de la [feuille de présence](#), «Feuille de présence pour le remboursement des frais de déplacement DidRo 2020-2021» qui doit être complétée par l'étudiant-e (selon l'exemple en page 5), signée par celui-ci/celle-ci et contresignée par l'enseignant-e de chaque cours suivi.

Et

- des [justificatifs originaux](#) : titres de transports valables, ou la preuve de leur achat, ou alors une copie d'un abonnement de transport valable.

**Ces documents doivent être envoyés à l'IUFE qui les validera pour règlement ultérieur.**



## DidRo feuille de présence 2020-2021

Toutes les demandes de remboursement doivent être accompagnées de la feuille de présence complétée selon les instructions listées ci-dessous:

1. Compléter les champs surlignés en bleu selon vos données personnelles
2. Compléter les champs relatifs aux trajets (**une ligne par date de cours**)
3. Faire signer par l'enseignant-e ou le/la professeur-e dispensant l'enseignement (**une signature par date de cours**)
4. Signer la feuille de présence
5. La joindre aux justificatifs de transports

Vous trouverez le document «Feuille de présence DidRo 2020-2021» sur le site <http://www.unige.ch/iufe/espaceetudiant/> **Intranet étudiant** dans les onglets «Secondaire (FORENSEC)/Didactique romande (DidRo)/ Remboursement des frais de déplacement».



## Justificatifs

- Les justificatifs **originaux** joints à la feuille de présence doivent être collés (et non agrafés) sur une feuille A4.
- Les justificatifs doivent toujours être des documents acquittés.
- En cas de réservation par voie électronique, la confirmation de réservation en ligne ou la copie du relevé de la carte de crédit est exigée.

## Frais non remboursés

- Les frais de déplacement sans justificatif ne seront pas remboursés.
- Les déplacements en vue d'effectuer des recherches en bibliothèque ou en laboratoire dans le cadre du travail de diplôme ou de semestre.
- Les déplacements du domicile de l'étudiant vers l'institution dans laquelle il/elle est immatriculé(e).
- Les déplacements effectués pendant les vacances académiques ou au de-là de la période des cours et examens.
- Les déplacements effectués dans le cadre d'un stage.
- Les frais de repas.

## Conditions et délais de traitement

- Les demandes de remboursement des frais de déplacement ne sont traitées que si la feuille de présence a été dûment complétée et signée et si tous les justificatifs originaux ont été présentés. **Dans le cas contraire, elles vous seront retournées.**
- Les différentes demandes de remboursement doivent être présentées dans un délai de **deux mois** à partir de la date effective du voyage (date du billet).
- Les demandes de remboursement doivent être soumises à l'adresse suivante :

IUFE – PAVILLON MAIL  
Mme Patricia Jimenez  
Bureau N° 120  
40, bd du Pont-d 'Arve 1211  
Genève 4

- **Pour tout problème de remboursement** ou pour des demandes d'informations complémentaires concernant les remboursements dans le cadre des cours et ateliers de didactique romande, **veuillez contacter Mme Patricia Jimenez** par email à l'adresse suivante:

[patricia.jimenez@unige.ch](mailto:patricia.jimenez@unige.ch)